

L'an deux mille vingt-trois, le 8 juin, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 19h10.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 33

Votants : 43

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD -
DORMELLES : M. LARGILLIERE - **LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS - **MONTIGNY SUR
LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN,
Mme GAUDIN (*à partir de 19h35 – délibération 2023.232*), M. FONTUGNE (*à partir de 19h30 – délibération
2023.231*), Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS
- **PALEY :** M. COCHIN - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT (*à partir de 19h40 –
délibération 2023.233*) - **THOMERY :** M. MICHEL - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :**
M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** M. GOISET -
VILLEMER : M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme AUFILS représentée par Mme MONCHECOURT, Mme ROUZAUD représentée par
Monsieur GONORD
FLAGY : M. DESVIGNES représenté par M. DEYSSON
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN, M. JOCHMANS représenté par
M. FONTUGNE (*à partir de 19h30 – délibération 2023.231*)
NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD représenté par M. COCHIN
NONVILLE : M. BELLIOU représenté par M. BEAUFRETON
REMAUVILLE : Mme PENIFAURE représentée par Mme PILLOT
THOMERY : Mme DUPONT représentée par M. MICHEL
VILLEMARECHAL : Mme KLEIN représentée par M. GOISET

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme THALAMY, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme
GAUDIN (*jusqu'à 19h35 – délibération 2023.232*), M. FONTUGNE (*jusqu'à 19h30 – délibération 2023.231*)
SAINT MAMMES : M. BRUMENT (*jusqu'à 19h40 – délibération 2023.233*)
THOMERY : Mme PATTYN, M. TROUBAT
VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. Thomas LETULLIER, Directeur Général des Services,
Mme Christelle SCHEFFER, Directrice des finances ; Mme Fannielle MALLET, assistante du Président.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS DIVERSES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

SPORTS – CULTURE

Délibération n°2023.225 : Sponsor pour le défi d'Axel REYMOND - Record de la traversée de la Manche

Délibération n°2023.226 : Soutien pour la réalisation d'un taureau pour le bicentenaire de Rosa BONHEUR - Commune de Thomery

PETITE ENFANCE

Délibération n°2023.227 : Mise à jour des règlements de fonctionnements des structures Petite Enfance - Crèche Collective « les Moussaillons », Multi-Accueil "La Farandole", Micro-Crèche "Arc-en-Ciel", Halte-Garderie Itinérante "Les Matinées à Jouer", Crèche Familiale "Graine d'Eveil"

Délibération n°2023.228 : Mise à jour du règlement intérieur des assistant(e)s maternel(le)s de l'accueil familial « graine d'éveil »

OFFICE DE TOURISME

Délibération n°2023.229 : Nouveau produit boutique Office de Tourisme et nouvelles visites guidées groupes et individuels

HABITAT

Délibération n°2023.230 : Engagement de la procédure d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID)

Délibération n°2023.231 : Arrêt du projet de programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2023-2028

DEVELOPPEMENT LOCAL

Délibération n°2023.232 : Approbation du schéma cyclable communautaire et du règlement d'attribution des fonds de concours dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable Moret Seine et Loing

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°2023.233 : Modification des statuts de la CCMSL

Délibération n°2023.234 : Marché n° 2022/1 – résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site des collinettes à Vernou la Celle sur Seine (77670)

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2023.235 : Modification suite à erreur matérielle de la délibération n° 2023.95 portant transformation d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants

FINANCES

Adoption des Comptes de Gestions 2022 (délibérations 2023.236 à 2023.241)

Délibération n°2023.236 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget Principal M14 CC Moret Seine et Loing

Délibération n°2023.237 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe M14 Office de Tourisme Moret Seine et Loing

Délibération n°2023.238 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe M4 Hôtels Entreprises

Délibération n°2023.239 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe M14 Pôle Economique des Renardières

Délibération n°2023.240 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe M14 Ancien Site ABB

Délibération n°2023.241 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget annexe M14 CISPD

Adoption des Comptes Administratifs 2022 (délibérations 2023.242 à 2023.247)

Délibération n°2023.242 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing

Délibération n°2023.243 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Office de Tourisme

Délibération n°2023.244 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Hôtels Entreprises

Délibération n°2023.245 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Pôle Economique des Renardières

Délibération n°2023.246 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Ancien Site ABB

Délibération n°2023.247 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe CISPD

Compte Administratif - Affectation des résultats 2022 (délibérations 2023.248 à 2023.253)

Délibération n°2023.248 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing

Délibération n°2023.249 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Annexe Office de Tourisme

Délibération n°2023.250 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Annexe Hôtels Entreprises

Délibération n°2023.251 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Annexe Pôle Economique des Renardières

Délibération n°2023.252 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Annexe Ancien Site ABB

Délibération n°2023.253 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Annexe CISPD

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 19h10, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Montigny-sur-Loing de son accueil.

Madame MONCHECOURT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 11 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

En plus des informations notées dans le compte-rendu du bureau communautaire :

Travaux :

- Ombrières parking Prugnat : démarrage de la pose le 26 juin
- Terrains évolutions : démarrage des travaux le 10 juillet
 - pataugeoire : ouverture le 1er juillet

Atchoum : mise en place du covoiturage à compter du 1^{er} juillet.

Manifestations :

- La Baraque à Frat' : 1^{er} juin à Nonville, 6 juillet à Dormelles, 14 septembre à Remauville et le 12 octobre à Ville Saint Jacques.
- Mémoire du futur à la salle polyvalente de Villemer le 9 juin.
- Fête de l'école multisports à Vernou le 21 juin.
- Concert de clôture de la classe orchestre du collège Sisley le 22 juin à Champagne.
- Actions culturelles pour + de 400 enfants et concerts de harpe à Thomery, Montigny et Villercerf.
- Soirée des saveurs du monde à Champagne le 23 juin.
- Festival « Emmenez-moi » à Treuzy les 8 et 9 juillet.
- Fête de fin d'été à Villemer le 31 août.

Quelques dates :

- o 25 et 26 mai : exercice PICS, nous sommes toujours en attente de la désignation par les communes d'élus pour participer à l'exercice.
- o 15 avril : MSL en fête.
- o 8 et 9 juillet : festival « Emmenez-moi » sur le thème « Parcs&jardins » à tuilerie Bezanleux
- o 12 mai : histoire de Champagne sur Seine en BD.

Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.

DELIBERATIONS

SPORTS – CULTURE

Délibération n°2023.225 : Sponsor pour le défi d'Axel REYMOND - Record de la traversée de la Manche

Axel REYMOND est l'athlète le plus titré de notre territoire et de sa discipline avec de nombreux titres de Champion du Monde, Champion d'Europe et 17 titres de Champion de France entre autres. Le 9 octobre prochain, ce nageur émérite va tenter de battre le record du monde de la traversée de la Manche détenu par l'Australien Tim GRIMSEY depuis 2012 (6h55).

Pour réussir le défi de parcourir les 36 kms séparant la France de l'Angleterre en un temps record Axel REYMOND et l'ensemble de son staff sollicitent des partenariats afin de prendre en charge en tout ou partie le budget de 30 000 euros.

Ce partenariat est pour notre intercommunalité l'occasion d'approfondir une collaboration pérenne avec l'athlète en vue d'interactions avec les écoles, structures, évènements...de notre territoire et d'avoir une visibilité importante au titre du marketing territorial dans le cadre de ce défi qui à ce jour n'a jamais été réussi par un athlète Français.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De soutenir à hauteur de 10 000 euros Axel REYMOND pour son projet de tentative de battre le record du monde de la traversée de la Manche.

RESULTAT DU SCRUTIN :

39 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.226 : Soutien pour la réalisation d'un taureau pour le bicentenaire de Rosa BONHEUR - Commune de Thomery

Afin de marquer le bicentenaire de de la naissance de Rosa Bonheur, la Commune de Thomery souhaite installer en entrée de ville une reproduction du « taureau marchant ».

A partir du modèle initial mis à disposition par Damien Colcombet, et grâce à des techniques d'agrandissement, il s'agit de reproduire le « taureau marchant » en bronze (dimension : 178cm de long x 92cm de haut x 44cm de prof) à l'image de celui qui trônait sur la commune de Fontainebleau.

Le coût de cette opération pour la commune est d'environ 100 000 euros, cette dernière via une cagnotte en ligne a pu collecter un peu plus de 37 000 euros.

Ce projet est en lien avec la dynamique culturelle et touristique de notre territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De soutenir à hauteur de 10 000 euros le projet de réalisation d'une reproduction du « taureau marchant » par la commune de Thomery.

RESULTAT DU SCRUTIN :

39 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

PETITE ENFANCE

Délibération n°2023.227 : Mise à jour des règlements de fonctionnements des structures Petite Enfance Crèche Collective « les Moussaillons », Multi-Accueil "La Farandole", Micro-Crèche "Arc-en-Ciel", Halte-Garderie Itinérante "Les Matinées à Jouer", Crèche Familiale "Graine d'Eveil"

Les règlements de fonctionnements des structures Petite Enfance sont des documents destinés aux familles. Ils permettent de mettre un cadre. Les derniers règlements ont été modifiés en 2019. Suite au décret d'août 2021 et à l'étude Petite Enfance de ces derniers mois, des modifications doivent être apportées :

- 2 numéros de téléphone + adresse mail
- Coordonnées du siège de la CC + siège PE
- Définition des missions, taux d'encadrement, accueil en surnombre
- Poste de référente santé et accueil inclusif (RSAI) à détailler
- Continuité de direction à définir
- Condition d'attribution des places, et d'accueil
- Modification des amplitudes horaires :
 - o Moussaillons 7h30/18h30 au lieu de 7h30/18h00
 - o Farandole : 7h30-18h30 au lieu de 8h00-18h00
- Nombre de semaine de fermeture : 6 semaines /an au lieu de 7semaines/an
- L'accueil occasionnel
- Projet d'établissement
- RGPD
- Différentes annexes obligatoires :
 - o Protocoles d'urgence (modalité du recourt aux services d'aide médicale d'urgence)
 - o Protocoles de mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie
 - o Protocole de délivrance de soins spécifiques
 - o Protocole sur les mesures à prendre en cas de maltraitance ou de situation préoccupante
 - o Protocole sur les mesures de sécurité à suivre lors de sorties hors de l'établissement
 - o Charte nationale CAF
 - o Panier repas
 - o Liste du matériel à fournir

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Approuve les nouveaux règlements de fonctionnement des structures suivantes :

- Crèche collective « Les Moussaillons »,
- Multi-accueil « La Farandole »,
- Micro-crèche « Arc-en-Ciel »,
- Halte-garderie itinérante « Les Matinées à Jouer »,
- Crèche familiale « Graine d'Eveil ».

RESULTAT DU SCRUTIN :

39 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.228 : Mise à jour du règlement intérieur des assistant(e)s maternel(le)s de l'accueil familial « graine d'éveil »

Le règlement intérieur des assistantes maternelles de l'accueil familial doit être modifié pour apporter les éléments suivants :

- Autorisation de délégation d'accueil :
La délégation d'accueil d'enfants entre les assistants maternels est un dispositif autorisé par le Code de l'Action Sociale et des Familles, article L.424-2. Initialement prévu en MAM (maison d'assistants

maternels), cette délégation est permise dans le cadre de travail des assistants maternels à l'accueil familial.

En accueil familial, un assistant maternel a la possibilité de confier les enfants dont il a la référence, à un autre assistant maternel de l'accueil familial, exerçant dans un même espace d'accueil professionnel. Cette délégation d'accueil est organisée en relation avec l'équipe encadrante qui valide les périodes et le motif de délégation au regard de la présence prévisionnelle des enfants accueillis.

- Heures supplémentaires : modification des taux de majoration,
- Nombre d'heures annuelles à ne pas dépasser soit 2250 h.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Approuve le nouveau règlement intérieur des assistantes maternelles de l'accueil familiale « Graine d'Eveil ».

RESULTAT DU SCRUTIN :

39 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

OFFICE DE TOURISME

Délibération n°2023.229 : Nouveau produit boutique Office de Tourisme et nouvelles visites guidées groupes et individuels

Dans le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing, l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing propose différentes prestations de visites guidées pour les groupes et les individuels (Cité médiévale de Moret-sur-Loing, Musée du Sucre d'Orge, Musée du Vélo, Saint-Mammès, Thomery...), ainsi que différents produits en vente dans sa boutique (livres, magnets, tasses, cartes postales, cartes IGN...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Autorise la mise en vente des visites guidées comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing pour :

- o Les scolaires :

		Français				Langues étrangères			
		Forfait groupe enfants CCMSL (max 30 enfants)		Forfait groupe enfants hors CCMSL (max 30 enfants)		Forfait groupe enfant CCMSL (max 30 enfants)		Forfait groupe enfants hors CCMSL (max 30 enfants)	
		Lundi-samedi	Dimanche et jour férié	Lundi-samedi	Dimanche et jour férié	Lundi-samedi	Dimanche et jour férié	Lundi-samedi	Dimanche et jour férié
Moret-sur-Loing	Moret au fil de l'eau (2h30)	175 €	195 €	250 €	270 €	190 €	210 €	265 €	285 €

- o Les adultes :

		Français				Langues étrangères			
		Forfait Groupe (30 p. maximum)		Tarif par personne supplémentaire		Forfait Groupe (30 p. maximum)		Tarif par personne supplémentaire	
		Lundi- samedi	Dimanche et jour férié	Lundi- samedi	Dimanche et jour férié	Lundi- samedi	Dimanche et jour férié	Lundi- samedi	Dimanche et jour férié
Flagy	1 h 30	160 €	180 €	5.5 €	6 €	175 €	195 €	6 €	6.5 €

- Les individuels :

	Plein Tarif	Tarif réduit	Gratuit
Flagy	6.50 €	4.5 €	Les moins de 12 ans, les personnes en situation de handicap et les journalistes

Article 2 : La rémunération des guides pour les visites mentionnées en article 1 de la présente délibération est la suivante :

		Rémunération guides de l'Office de Tourisme			
		Rémunération guides OT – Autoentreprise/association		Rémunération guides OT – Salariés CCMSL	
		Français	Langues étrangères	Français	Langues étrangères
Flagy		135 €	150 €	75 €	90 €
Moret-sur-Loing	Moret au fil de l'eau (2h30)	225 €	240 €	130 €	145 €

Article 3 : Autorise la mise en vente d'une bande dessinée « *Une histoire de Champagne-sur-Seine à travers les âges* ». Cette bande dessinée a été imaginée par le Conseil des Sages et le dessinateur Nicolas FRUCTUS. Le prix d'achat et de vente est fixé à 17 euros.

RESULTAT DU SCRUTIN :

39 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

HABITAT

Délibération n°2023.230 : Engagement de la procédure d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID)

M. GONORD indique que le PPGDID est lié au PLH.

Ce programme comprend 13 points obligatoires mentionnés dans la note.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'approuver l'engagement de la démarche d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

Article 2 : De demander à l'État de communiquer au Président de la Communauté de Communes dans les meilleurs délais le Porter à connaissance permettant d'engager les travaux sur la base de ces objectifs.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RESULTAT DU SCRUTIN :

39 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.231 : Arrêt du projet de programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2023-2028

Monsieur GONORD présente ce point.

L'élaboration d'un PLH est obligatoire pour les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Par délibération du 15 mars 2021, le conseil communautaire a décidé d'engager l'élaboration du premier PLH de la communauté de communes Moret Seine et Loing.

En date du 7 juillet 2021, le Préfet de Seine et Marne a transmis le porter à connaissance qui rappelle le contenu et la procédure d'élaboration du PLH. Il précise aussi les points de vigilances et les recommandations de l'Etat.

A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Il précise notamment un programme d'actions en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé, les actions et opérations de requalification des quartiers anciens dégradés au sens de l'article 25 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion.

Le projet de PLH, arrêté par le conseil communautaire sera transmis aux communes et établissements publics compétents en matière d'urbanisme, ces derniers disposant d'un délai de deux mois pour donner leur avis.

Une nouvelle délibération aura lieu au vu de ces avis, puis le projet sera transmis au préfet qui le soumettra, dans un délai de deux mois, au comité régional de l'habitat. Le préfet pourra adresser à Moret Seine et Loing des demandes motivées de modifications dans le délai d'un mois. Moret Seine et Loing délibèrera une nouvelle fois pour adopter le PLH qui sera transmis au préfet. Il deviendra exécutoire si le préfet n'aura pas demandé de modifications dans les deux mois ou si ces demandes de modifications auront bien été apportées.

La CIL se réunira début juillet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'arrêter le projet de PLH 2023-2028 exposé ci-dessus et de valider le document constitutif de ce projet tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'engager la procédure réglementaire d'approbation de ce projet.

Article 3 : De soumettre ce projet aux communes membres qui doivent délibérer dans un délai de 2 mois.

Article 4 : D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RESULTAT DU SCRUTIN :

41 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

DEVELOPPEMENT LOCAL

Délibération n°2023.232 : Approbation du schéma cyclable communautaire et du règlement d'attribution des fonds de concours dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable Moret Seine et Loing

En 2022, Moret Seine et Loing (MSL) a réalisé une étude pour déployer un schéma cyclable sur son territoire et permettre de relier les collectivités voisines.

Après consultation des usagers et élus de MSL, une carte de ces aménagements a été établie par le bureau d'étude BL Évolution. L'Etat, la Région, le Département ont émis un avis favorable à ce projet.

En outre, en vue d'appuyer les communes dans leurs aménagements cyclables, l'intercommunalité pourra octroyer des fonds de concours. Ce fonds de concours spécifique aux aménagements cyclables sera octroyé sous conditions.

Mme PILLOT indique que le travail s'est appuyé sur une large consultation (population, élus). Ce document doit être voté pour obtenir des financements.

Les actions d'intérêts communautaires seront précisées par voie de modification statutaire. Il s'agit de :

- Pilotage et animation de la politique cyclable communautaire ;
- Formation des acteurs vélos aux aménagements cyclables ;
- Installation de stationnements vélos sécurisés à proximité de tous les lieux d'intérêt ;
- Mise en place d'haltes vélos ;
- Réalisation d'un plan de jalonnement uniforme et cohérent de signalisation des sites (économiques, culturels, sportifs, touristiques...) sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- Sensibilisation du grand public à utiliser le vélo pour les déplacements du quotidien ;
- Accompagnement des entreprises sur le développement de services pour le vélo ;
- Financement et/ou rénovation d'ouvrage d'art, uniquement si ce dernier relie deux communes et est inscrit dans le schéma cyclable approuvé par le Conseil Communautaire,
- Sensibilisation et formation des enfants à l'utilisation du vélo (programme Savoir Rouler à Vélo)
- Organisation d'évènements de promotion du vélo.

Ce document n'est pas figé et pourra bien sûr évoluer dans le temps. Mme PILLOT indique que les communes valideront les travaux au fur et à mesure qu'ils seront prévus. Le travail en concertation se poursuivra pour la mise en œuvre du schéma cyclable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Approuve le schéma cyclable communautaire joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le règlement d'attribution des fonds de concours dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable annexé pour la période 2023-2026. Ce fonds de concours spécifique est soumis aux conditions définies au sein du règlement.

RESULTAT DU SCRUTIN :

42 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme GAUDIN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

ADMINISTRATION GENERALEDélibération n°2023.233 : Modification des statuts de la CCMSL

La dernière révision des statuts de la CCMSL a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2020 puis actée par arrêté préfectoral en date du 22 avril 2021.

La modification présentée concerne :

- Une évolution d'actions votées et législatives (courrier préfecture : précisions à apporter et suppression par la loi des compétences optionnelles) ;
- De nouvelles actions suite aux conclusions de groupes de travail et de bureaux. L'ensemble des décisions ayant été prises à l'unanimité.

Cette modification est présentée aujourd'hui pour ne pas bloquer des actions à la rentrée comme par exemple :

- Transport piscine ;
- Sport en milieu rural ;
- Et le déploiement du schéma cyclable.

La compétence liée à la vidéo protection est supprimée conformément au vote du bureau en début d'année.

La modification permettra également de lancer de nouvelles actions proposées :

- PLH ;
- Plan vélo ;
- ALSH en milieu rural ;
- Musique en milieu rural ;
- Petite enfance : aide aux acteurs privés ;
- Passerelle Champagne/MLO ;

Après le vote du projet de territoire, en fin d'année, il y aura lieu de se prononcer sur une nouvelle modification statutaire.

Sur ce projet, le Président propose deux petites modifications suite à des remarques pertinentes il y a quelques jours de :

- Montigny : ALSH en milieu rural (1 et non des)
- Nonville : suppression du nom des communes concernant les aides apportées.

Rappel de la procédure :

- Vote ce soir en conseil communautaire ;
- Les communes doivent voter dans les trois mois, si non vote cela vaut acceptation hormis pour l'ALSH
- Arrêté du préfet
- Plus tôt les statuts sont votés, plus tôt les actions seront mises en œuvre.

Si les statuts sont votés en juin, mise en œuvre en septembre.

1. Nouvelle rédaction de l'intitulé des compétences optionnelles et facultatives

L'article 13 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé la catégorie des compétences dites « optionnelles ». Ce vocable a donc été supprimé. Désormais, les communautés de communes sont libres de choisir des compétences dites « supplémentaires » en plus des compétences obligatoires fixées par le code général des collectivités territoriales. La nouvelle dénomination à retenir pour ces compétences est compétences supplémentaires définies par la loi. De même, la nouvelle dénomination à retenir pour les compétences facultatives est compétences supplémentaires librement définies.

2. Nouvelle rédaction de l'intitulé de certaines compétences.

Au regard des textes en vigueur, il convient d'ajouter des précisions au sein des statuts. Cela concerne les compétences : tourisme, aires d'accueil des gens du voyage et France Service.

3. Les compétences supplémentaires librement définies et territorialisées

La compétence sport est modifiée. Un ajout fait l'objet d'un transfert partiel de compétence : le sport scolaire.

La compétence culture est modifiée. Un ajout fait l'objet d'un transfert partiel de compétence : l'initiation à la musique.

La compétence jeunesse doit faire l'objet d'une restitution pour permettre le transfert partiel de compétence concernant les ALSH.

Les modifications des statuts pour les points 1, 2 et 3 est l'occasion de mener un travail de remise à jour des statuts :

4. Modifications complémentaires

- Suppression de l'article 3 « composition du conseil communautaire ».

Il n'est pas nécessaire et même déconseillé, de faire apparaître la composition du conseil communautaire dans la mesure où si elle est amenée à changer, une procédure de modification statutaire devrait être engagée juste pour faire cette modification.

- Conformément au courrier de la Préfecture datant d'avril 2021, les compétences supplémentaires définies librement sont précisées et détaillées pour la culture et le sport, la jeunesse, la petite enfance, le social, les mobilités, incendie et secours, prestations techniques assurées pour les communes, l'aménagement du numérique, la sécurité. Ces compétences sont également mises à jour pour correspondre aux souhaits de la communauté de communes et à la réalité des actions communautaires.

- Les compétences supplémentaires culture et sport sont fusionnées en raison de critères de délimitation compatibles.

- Les compétences « protection et mise en valeur de l'environnement » et « politique du logement et cadre de vie » sont basculées des anciennes compétences optionnelles aux compétences supplémentaires librement définies.

- La compétence obligatoire PCAET n'en est pas une, il convient donc de la reclasser dans les compétences supplémentaires librement définies au sein de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement.

- La référence aux évènementiels d'intérêts communautaire par compétence est supprimée pour créer une compétence supplémentaire librement définie sur ce domaine spécifique.

- Enfin, il est proposé d'intégrer une compétence pour la réalisation des études concernant les possibles évolutions des compétences de la CCMSL.

La décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des structures membres.

M. ZAKEOSSIAN estime que la modification statutaire est complexe car elle porte sur plusieurs éléments. Le processus d'adoption n'est pas bon en raison de l'ampleur des modifications. Des retouches minimales à ce stade aurait été plus pertinentes. Ce document se projette dans l'avenir en intégrant de nouveaux éléments. Ce vote semble précipité par rapport à l'importance des changements proposés.

M. SEPTIERS indique que ce document permet de préciser ce qui se fait déjà et donc de préciser le cadre légal de nos interventions. Pour le peu d'éléments qui seraient des ajouts, ils ont fait l'objet de validation en CoPil et au bureau du 17 avril (ALSH, schéma cyclable). Le travail de concertation a donc été réalisé.

M. MOMON considère que ce sujet mérite un travail plus en profondeur et les communes sont mises devant le fait accompli.

M. SEPTIERS indique que les maires ont eu le document présenter ce soir pour préparer le Bureau du 30 mai et les documents ont été envoyé dans le délai légal. Des élus ont d'ailleurs fait des retours.

M. MOMON indique qu'il n'est favorable qu'aux modifications relatives au schéma cyclable et à l'ALSH, si le vote est global il votera contre.

M. DEYSSON indique que lors du bureau du 17 avril, tous ces points ont été approuvés, hormis l'assainissement qui n'a donc pas été intégré à ce document. Il est nécessaire pour nos communes d'avancer.

M. ZAKEOSSIAN considère que ce sujet est suffisamment lourd pour y consacrer plus de temps.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

Article 1 : Le contenu de la compétence supplémentaire librement définie « Culture et sport » est modifié. Deux nouveaux éléments font l'objet d'un transfert partiel de compétence :

- Le sport scolaire pour les communes suivantes : Dormelles, Flagy, La Genevraye, Montigny-sur-Loing, Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Paley, Remauville, Treuzy-levelay, Villecerf, Villemaréchal et Villemer.
- L'initiation à la musique en direction des écoles primaires pour les communes suivantes : Dormelles, Flagy, La Genevraye, Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Paley, Remauville, Treuzy-levelay, Villecerf, Villemaréchal et Villemer.

Article 2 : Le contenu de la compétence supplémentaire librement définie, anciennement « facultatives », « jeunesse » relatif au « *Fonctionnement d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les mineurs relevant du cycle post-primaire d'enseignement : accompagnement des mesures des collectivités locales et de l'Etat.* » est restitué aux communes.

Article 3 : Le contenu de la compétence supplémentaire librement définie, anciennement « facultatives », « jeunesse » concernant les ALSH fait l'objet d'un transfert partiel :
« *Construction, aménagement et gestion d'un ALSH fonctionnant exclusivement les mercredis et les vacances scolaires pour les communes suivantes : Dormelles, Flagy, La Genevraye, Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Paley, Remauville, Treuzy-levelay, Villecerf, Villemaréchal, Villemer et ville Saint-Jacques.*

Participation financière pour les ALSH des communes de Champagne-sur-Seine, Montigny-sur-Loing, Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Mammès, Thomery et Vernou-la-Celle-sur-Seine pour l'accueil des enfants du territoire de la Communauté de Communes. »

Article 4 : Approuve les autres modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus et telles que détaillées dans le projet de modification statutaire joint en annexe à la présente délibération.

Article 5 : Autorise le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

RESULTAT DU SCRUTIN :

31 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. BODIER, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

3 voix contre : M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT

9 abstentions : M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. OTLINGHAUS,

Delibération n°2023.234 : Marché n° 2022/1 – résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site des collinettes à Vernou la Celle sur Seine (77670)

Suite au concours de maîtrise d'œuvre, le projet de l'équipe TNA / SIBAS / Symbieau Tech / Ecco SAS / ATP1 Infra / Impact Acoustic a été retenu. Une consultation a été passée selon une procédure négociée avec le lauréat du concours.

Suite au rapport de l'étude de sol du 24/02/2023, il en ressort que l'usage futur du site nécessiterait une dépollution importante. Ce surcoût contraint à abandonner le projet tel qu'il était envisagé. Il convient donc de résilier le marché de maîtrise d'œuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Le marché n°2022/1 Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site des collinettes à Vernou-la-Celle-sur-Seine est résilié.

Article 2 : En application de l'article 13 du CCAP, la collectivité doit verser au titulaire une indemnité de 5 % sur le solde HT du marché, soit 12 020,24 €.

Article 3 : Autorise le Président à signer les documents afférents à cette résiliation et à verser une indemnité au titulaire conformément à l'article 2 de la présente délibération.

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2023.235 : Modification suite à erreur matérielle de la délibération n° 2023.95 portant transformation d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants

Par délibération n°2023.95 en date du 14 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé une transformation de poste d'un éducateur de jeunes enfants à temps à non complet 17.5h pour passer le poste à 24.5 heures.

Ce point a été approuvé en comité social territorial du 7 février 2023. Toutefois, le dispositif de la délibération afférente est erroné car il indique 24h au lieu de 24,5h.

Il convient donc de corriger sur la délibération le temps de travail affecté au poste soit 24,5h.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Suite à une erreur matérielle, le dispositif de la délibération n°2023.95 en date du 14 mars 2023 portant transformation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants est modifié comme suit :

« DÉCIDE :

- De supprimer, à compter du 01/04/2023, un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet (17.5 heures hebdomadaire) rattaché au service petite enfance.
- De créer un poste d'éducateur de jeunes enfants appartenant au cadre d'emploi des éducateurs à temps non complet pour 24,5 heures hebdomadaire, rattaché au service petite enfance au 01/04/2023.
- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.
- De modifier le tableau des emplois en conséquence.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel. »

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

FINANCESAdoption des Comptes de Gestions 2022 (délibérations 2023.236 à 2023.241)

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités, il convient pour l'ensemble des budgets de Moret Seine et Loing d'arrêter les comptes de gestion 2022.

Le compte de gestion constitue la restitution de comptes du comptable à l'ordonnateur et est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est voté par le conseil communautaire. Son vote intervient avant celui du compte administratif.

A cet effet, les comptes de gestion 2022 sont transmis :

- Budget Principal Moret Seine et Loing ;
- Budget Annexe Office de Tourisme MSL ;
- Budget Annexe Hôtels d'Entreprises ;
- Budget Annexe Pôle Economique des Renardières ;
- Budget Annexe Ancien Site ABB (Ex ZI à Champagne sur Seine) ;
- Budget Annexe CISPD ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve les comptes de gestion à l'unanimité.

Délibération n°2023.236 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget Principal M14 CC Moret Seine et Loing

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.237 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe M14 Office de Tourisme Moret Seine et Loing

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.238 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe M4 Hôtels Entreprises

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.239 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe M14 Pôle Economique des Renardières

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.240 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe M14 Ancien Site ABB

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.241 : Adoption du Compte de Gestion 2022 - Budget annexe M14 CISP

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Adoption des Comptes Administratifs 2022 (délibérations 2023.242 à 2023.247)

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux comptes de gestion présentés précédemment, il convient pour l'ensemble des budgets de Moret Seine et Loing d'arrêter les comptes administratifs 2022.

A cet effet, plusieurs documents sont transmis :

- Compte Administratif 2022 – Explications ;
- Annexe CA1 – Compte Administratif 2022 – Budget Principal Moret Seine et Loing ;
- Annexe CA2 – Compte Administratif 2022 – Budget Annexe Office de Tourisme MSL ;
- Annexe CA3 – Compte Administratif 2022 – Budget Annexe Hôtels d’Entreprises ;
- Annexe CA4 – Compte Administratif 2022 – Budget Annexe Pôle Economique des Renardières ;
- Annexe CA5 – Compte Administratif 2022 – Budget Annexe Ancien Site ABB ;
- Annexe CA6 – Compte Administratif 2022 – Budget Annexe CISPD ;

Les Budgets de Moret Seine et Loing sont votés par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d’investissement.

Monsieur SEPTIERS présente une synthèse des documents et rappelle qu’ils sont en cohérence avec le compte de gestion. Il se retire de la séance pour le vote des comptes administratifs.

Madame MONCHECOURT, Vice-Présidente aux finances, procède à l’appel aux votes.

M.ZAKEOSSIAN s’étonne de l’augmentation concernant la communication.

M. MOMON avait également relevé cette augmentation qui lui semble gênante. Il se demande si le festival du patrimoine est bien nécessaire, de même pour les dépenses dans le cadre des 50 ans de MSL. Par ailleurs, l’organisation du forum des associations en même temps que celui des communes n’est pas normale.

M. SEPTIERS précise que ces dépenses réalisées sont nettement inférieures à celles qui ont été votées lors du budget.

Délibération n°2023.242 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing

Budget Principal Moret Seine et Loing

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	3 639 249,91 €	013 – Atténuations de charges	141 347,84 €
012 – Charges de personnel	7 195 422,86 €	70 – Produits des services	1 115 550,60 €
014 – Atténuation de produits	4 318 011,24 €	73 – Impôts et taxes	18 683 488,22 €
65 – Charges de gestion courante	7 779 531,35 €	74 – Dotations et participations	5 264 390,28 €
66 – Charges financières	334 238,81 €	75 – Produits de gestion courante	92 972,47 €
67 – Charges exceptionnelles	79 274,23 €	76 – Produits financiers	15 570,00 €
68 – Dotations semi-budgétaires	275,43 €	77 – Produits exceptionnels	654 308,52 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	78 – Reprises sur provisions	0 €
023 – Virement à la section d’investissement	0 €	042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	728 011,44 €
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	1 655 451,12 €	002 – Résultat reporté	4 637 237,47 €
TOTAL	25 001 454,95 €	TOTAL	31 332 876,84 €

Dépenses d’Investissement		Recettes d’Investissement	
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 164 639,38 €	13 – Subventions d’investissement	486 549,85 €
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
204 – Subventions équipement versées	81 936,00 €	204 – Subventions équipements versées	1 872,65 €
21 – Immobilisations corporelles	794 614,07 €	21 – Immobilisations corporelles	3 054,57 €
23 – Immobilisation en cours	302 619,18 €	23 – Immobilisation en cours	0 €

10 – Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	49 903,55 €
26 – Participations et créances rattachées	0 €	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	2 692 787,81 €
		165 – Dépôts et cautionnements reçus	0 €
27 – Autres immobilisations financières	37 000,00 €	27 – Autres immobilisations financières	50 000,00 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	728 011,44 €	021 – Virement de la section d'exploitation	0 €
001 – Solde d'exécution négatif	2 954 566,48 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 655 451,12 €
Restes à réaliser	985 644,80 €	Restes à réaliser	792 941,18 €
TOTAL	7 049 031,35 €	TOTAL	5 732 560,73 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à la majorité.

RESULTAT DU SCRUTIN :

40 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

3 voix contre : M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT

Délibération n°2023.243 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Office de Tourisme

Budget Annexe Office de Tourisme MSL

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	60 810,84 €	70 – Produits des services	36 072,78 €
012 – Charges de personnel	240 108,37 €	73 – Impôts et taxes	89 372,43 €
014 – Atténuation de produits	17 874,48 €	74 – Dotations et participations	0 €
65 – Charges de gestion courante	3 635,60 €	75 – Produits de gestion courante	183 761,05 €
67 – Charges exceptionnelles	2 100,60 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
68 – Dotations semi-budgétaires	0 €	78 – Reprises sur provisions	480,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	306,50 €	002 – Résultat reporté	22 585,19 €
TOTAL	324 836,39 €	TOTAL	332 271,45 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
21 – Immobilisations corporelles	2 946,00 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	1 808,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	021 – Virement de la section d'exploitation	0 €
001 – Solde d'exécution négatif	0 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	306,50 €

		001 – Résultat reporté	613,00 €
TOTAL	2 946,00 €	TOTAL	2 727,50 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à l'unanimité.

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.244 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Hôtels Entreprises
Budget Annexe Hôtels d'Entreprises

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	61 108,50 €	013 – Atténuations de charges	0 €
012 – Charges de personnel	0 €	70 – Produits des services	0 €
014 – Atténuation de produits	0 €	73 – Impôts et taxes	0 €
65 – Charges de gestion courante	41 852,68 €	74 – Dotations et participations	0 €
66 – Charges financières	33 671,71 €	75 – Produits de gestion courante	152 982,84 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €	76 – Produits financiers	0 €
68 – Dotations aux provisions	0 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	78 – Reprises sur provisions	5 528,28 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 346,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 884,02 €	002 – Résultat reporté	278 304,53 €
TOTAL	190 516,91 €	TOTAL	457 161,65 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
21 – Immobilisations corporelles	1 240,00 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
23 – Immobilisation en cours	0 €	23 – Immobilisation en cours	0 €
		10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	115 437,19 €	106 – Autres Réserves	88 952,85 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €	165 – Dépôts et cautionnements reçus	1 903,54 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	021 – Virement de la section d'exploitation	€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 346,00 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 884,02 €
001 – Solde d'exécution négatif	88 952,85 €	001 – Résultat reporté	0 €
TOTAL	225 976,04 €	TOTAL	144 740,41 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à l'unanimité.

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.245 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Pôle Economique des Renardières

Budget Annexe Pôle Economique des Renardières

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	2 015,00 €	013 – Atténuations de charges	0 €
012 – Charges de personnel	0 €	70 – Produits des services	0 €
014 – Atténuation de produits	0 €	73 – Impôts et taxes	0 €
65 – Charges de gestion courante	0,12 €	74 – Dotations et participations	30 000,00 €
66 – Charges financières	38 038,55 €	75 – Produits de gestion courante	356,37 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €	76 – Produits financiers	0 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	77 – Produits exceptionnels	125 232,50 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 220,10 €	002 – Résultat reporté	15 813,42 €
TOTAL	166 273,77 €	TOTAL	171 402,29 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
204 – Subventions équipement versées	0 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	0 €	23 – Immobilisation en cours	0 €
23 – Immobilisation en cours	0 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	106 666,68 €	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	2 578,70 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	0 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	021 – Virement de la section d'exploitation	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 220,10 €
001 – Solde d'exécution négatif	2 578,70 €	001 – Résultat reporté	0 €
TOTAL	109 245,38 €	TOTAL	128 798,80 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à l'unanimité.

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

*Délibération n°2023.246 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Ancien Site ABB***Budget Annexe Ancien Site ABB**

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	1 978,00 €	70 – Produits des services	0 €
014 – Atténuation de produits	0 €	74 – Dotations et participations	10 000,00 €
65 – Charges de gestion courante	28 825,18 €	75 – Produits de gestion courante	6 000,00 €
66 – Charges financières	0 €	76 – Produits financiers	0 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €	77 – Produits exceptionnels	652,66 €
68 – Dotations semi-budgétaires	0 €	78 – Reprises sur provisions	7 918,01 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	002 – Résultat reporté	9 325,34 €
TOTAL	30 803,18 €	TOTAL	33 896,01 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
23 – Immobilisation en cours	0 €	23 – Immobilisation en cours	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	652,66 €	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	0 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	021 – Virement de la section d'exploitation	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
001 – Solde d'exécution négatif	0 €	001 – Résultat reporté	7 198,94 €
TOTAL	652,66 €	TOTAL	7 198,94 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à l'unanimité.

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

*Délibération n°2023.247 : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe CISPD***Budget Annexe CISPD**

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	0 €	013 – Atténuations de charges	0 €
012 – Charges de personnel	0 €	70 – Produits des services	0 €
014 – Atténuation de produits	0 €	73 – Impôts et taxes	0 €
65 – Charges de gestion courante	0 €	74 – Dotations et participations	0 €
66 – Charges financières	0 €	75 – Produits de gestion courante	0 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €	76 – Produits financiers	0 €

022 – Dépenses imprévues	0 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	002 – Résultat reporté	519,73 €
TOTAL	0 €	TOTAL	519,73 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
204 – Subventions équipement versées	0 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	0 €	23 – Immobilisation en cours	0 €
23 – Immobilisation en cours	0 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	0 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	021 – Virement de la section d'exploitation	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
001 – Solde d'exécution négatif	0 €	001 – Résultat reporté	0 €
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à l'unanimité.

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Compte Administratif - Affection des résultats 2022 (délibérations 2023.248 à 2023.253)

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux comptes de gestion présentés précédemment, il convient pour l'ensemble des budgets de Moret Seine et Loing d'affecter les résultats 2022.

Budget Principal M14 de Moret Seine et Loing :

- La section d'investissement fait apparaître un déficit de 1 123 767,00 € ;
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 6 331 421,89 € ;
- Les RAR 2022 font apparaître un besoin de financement de 192 703,62 € ;

Budget Annexe M14 – CISPD de la CCMSL :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 519,73 € ;

Budget Annexe M14 – Office de Tourisme Moret Seine et Loing :

- La section d'investissement fait apparaître un déficit de 218,50 € ;
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 7 435,06 € ;

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises de la CCMSL :

- La section d'investissement fait apparaître un déficit de 81 235,63 € ;

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 266 644,74 € ;

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières :

- La section d'investissement fait apparaître un excédent de 19 553,42 € ;
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 5 128,52 € ;

Budget Annexe M14 – Ancien Site ABB :

- La section d'investissement fait apparaître un excédent de 6 546,28 € ;
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 3 092,83 € ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à l'unanimité.

Délibération n°2023.248 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.249 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Annexe Office de Tourisme

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.250 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Annexe Hôtels Entreprises

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.251 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Annexe Pôle Economique des Renardières

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

Délibération n°2023.252 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Annexe Ancien Site ABB

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU,

M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

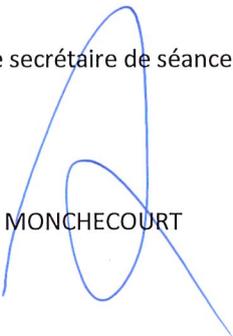
Délibération n°2023.253 : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Annexe CISPD

RESULTAT DU SCRUTIN :

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.


Le Président
P. SEPTIERS

Le secrétaire de séance

S. MONCHECOURT